

Pas qu'une (exception)

Etienne Oldenhove

L'écriture du titre de mon intervention d'aujourd'hui emprunte sa forme à l'écriture de i (a).

C'est une façon d'indiquer, d'emblée, l'axe de mon propos, à savoir que fondamentalement, ce qui nous importe dans l'exception, c'est sa dimension réelle, sa situation de place vide exclue d'un ordre symbolique et d'une trame imaginaire, mais venant les fonder tous deux.

« Pas qu'une (exception) » est, par ailleurs, une tentative de condensation de deux propositions :

- Il n'y a pas qu'une exception ;
- L'exception n'est pas que "une".

Propositions proches, mais pas strictement équivalentes.

La première proposition (« Il n'y a pas qu'une exception ») laisse entendre qu'il y aurait ou des exceptions, ou différentes sortes d'exception. Autrement dit, l'exception en tant que également du côté du multiple, en tant que plurielle.

La seconde proposition (« L'exception n'est pas qu'une ») peut être entendue ou lue de la façon suivante : certes, l'exception est toujours "une", mais elle n'est pas que cela.

Cette écriture reprenant la forme de celle de i(a) fait valoir une hétérogénéité à l'intérieur même de l'exception : l'exception est multidimensionnelle, intrication, nouage des dimensions réelle, imaginaire et symbolique.

En tant que réelle, l'exception vient inscrire quelque chose de l'objet a.

En tant que "une", l'exception tient du symbolique (du signifiant) et de l'imaginaire : i(a). Pas de "un", en effet, sans le signifiant "un". Mais aussi, pas d'imaginaire "un", c'est-à-dire habitable, humanisé, sans l'exclusion, sans la soustraction fondatrice d'un bout de réel.

L'exception est toujours articulation du 1 et du a .

Faute de cette articulation, elle vire à l'exceptionnel qui n'en est jamais qu'une caricature ou grimaçante, ou grotesque.

Il me semble que Lacan parlait plutôt rarement de l'exception en tant que telle, si je me fie à ma mémoire ou si l'on se fie à la consultation des nombreux dictionnaires et index qui sont à notre disposition actuellement.

À ma connaissance, « exception » n'est repris comme entrée, comme concept, dans aucun dictionnaire de la psychanalyse. Et l'entrée « exception » n'est pas isolée en tant que telle dans l'index référentiel du séminaire de Lacan, établi par Henry Krutzen.

Ceci nous indique peut-être la prudence de Lacan par rapport à l'usage de ce mot « exception ». Car à trop l'utiliser, on le banalise : c'est un des combles de l'exception. A généraliser l'exception, on en fait un monstre, par exemple, le dit « régime d'exception ».

Pour aborder cette question de l'exception, m'est revenue en mémoire la façon dont Lacan l'aborde dans son séminaire « L'identification ». Lacan y distingue l'exception qui confirme la règle et l'exception qui fonde la règle. On a là deux types d'exception très différents. Chacun de ces types d'exception mérite une approche plus rigoureuse.

La première (« L'exception qui confirme la règle »), comment faut-il l'entendre ?

On peut l'entendre du côté de l'extension, dans une approche statistique. Par exemple, le mouton à cinq pattes, exception rare – sauf pour certains amateurs de vin – confirme que le mouton est un animal qui a quatre pattes – règle générale.

Dans cet usage, « à quelques exceptions près » est équivalent à « en général » ou « dans l'ensemble ». L'exception vient donc bien y confirmer la règle.

Mais, en fait, cette locution proverbiale « L'exception confirme la règle » est empruntée, selon le dictionnaire Robert que j'ai consulté, à un adage juridique tronqué qui est le suivant lorsqu'il n'est pas amputé : « *exceptio firmat regulam in casibus exceptis* ».

Ce qui est amputé, c'est le *in casibus exceptis*. Restitué à son intégrité, l'adage juridique dit donc ceci : « L'exception confirme la règle, c'est-à-dire permet son

application, pour les cas qui ne sont pas explicitement exceptés ».

Ceci veut dire que juridiquement et grammaticalement, en présence d'une règle et d'une liste d'exceptions, la règle doit s'appliquer dans tous les cas qui ne sont pas énumérés comme exceptions, ou encore que la règle l'emporte sauf lorsqu'il s'agit d'un cas précédemment défini comme exception.

Relevons, à cette occasion, deux particularités sur lesquelles il faudra peut-être revenir :

- le lien électif entre la notion d'exception et le droit. C'est dans ce domaine du droit qu'elle trouve ses usages les plus fréquents.
- le fait que la langue française est une langue dont certains ont pu dire qu'elle n'est faite que d'exceptions. Les exceptions y seraient beaucoup plus nombreuses que les règles. Ce fait linguistique nous met, nous locuteurs francophones, dans un rapport un peu particulier à l'exception.

On ne fait pas la queue de la même façon en France qu'en Angleterre !...si tant est qu'il y ait un rapport éminent entre la queue et l'exception.

Je reviens à l'expression « l'exception confirme la règle ». Après le rappel de l'origine juridique de cette expression, le dictionnaire explicite cette expression par la formule suivante : « Il n'y aurait pas d'exception s'il n'y avait pas de règle ».

Ce que nous pourrions formuler encore un peu autrement en disant : l'exception nécessite la règle.

Venons-en maintenant à ce passage du séminaire « L'identification » où Lacan parle nommément de l'exception. C'est dans la leçon du 14 mars 1962¹ à un moment où il fait allusion au quadrant de Peirce. Il dit ceci :

« Reprenons les choses où nous les avons laissées la dernière fois, à savoir au niveau de la privation. J'espère que je me suis fait entendre, concernant ce sujet, en tant que je l'ai symbolisé par ce -1, le tour, forcément pas compté, compté en moins dans la meilleure hypothèse, à savoir quand il a fait le tour du tour, le tour du tore. Le fait que j'ai tout de suite tendu le fil qui rapporte la fonction de ce moins 1 au fondement logique de toute possibilité d'une affirmation universelle, à savoir de la possibilité de fonder l'exception, et c'est ça d'ailleurs qui exige la règle, l'exception ne confirme pas la règle comme on le dit gentiment, elle l'exige, c'est elle qui en est le véritable principe. Bref, qu'en vous traçant mon petit cadran, à savoir en vous montrant que la seule véritable assurance de l'affirmative universelle est l'exclusion d'un trait négatif, il n'y a pas d'homme qui ne soit mortel, j'ai pu prêter à une confusion que j'entends maintenant rectifier pour que vous sachiez sur quel terrain de

1. Jacques Lacan, Séminaire « L'identification » (1961-1962), transcription Association Lacanienne Internationale, p. 180.

principe je vous fais avancer. »

À l'exception qui confirme la règle, Lacan oppose donc l'exception qui exige la règle. De mémoire, j'avais retenu « l'exception qui fonde la règle » – Lacan dit « exige » –, mais le sens est bien celui d'une exception qui fonde logiquement l'affirmative universelle, d'une exception qui est le principe de la règle.

Lacan inverse donc le rapport entre exception et règle : au « pas d'exception sans règle », il substitue un « pas de règle sans exception ». Mais d'une formulation à l'autre, le statut de l'exception est radicalement différent : l'exception mise en place par la règle n'est pas la même que l'exception qui met en place la règle. La première est à situer du côté de l'énoncé, tandis que la seconde est à situer du côté de l'énonciation.

Cette exception fondatrice, Lacan va la retrouver chez un autre logicien, en l'occurrence Gödel, avec ses théorèmes d'incomplétude.

Gödel démontre que tout système symbolique est incomplet et qu'il n'est consistant qu'à cette condition-là, celle de l'incomplétude. Tout système symbolique qu'il soit logique, mathématique ou culturel, s'origine d'une exclusion, d'une exception réelle.

Au passage, à propos de Gödel et de ses théorèmes, permettez-moi de faire deux petits excursus.

Tout d'abord de rendre hommage publiquement au Professeur Jean Ladrière qui vient de décéder (le lundi 26 novembre 2007). Il était professeur de philosophie à l'Université Catholique de Louvain, et plusieurs d'entre nous ont pu suivre son enseignement. C'était un homme remarquable. Il fut l'un des premiers à introduire les théorèmes de Gödel dans la réflexion épistémologique puisqu'il y consacra sa thèse de doctorat, présentée en 1949. Puis, pour l'agrégation en 1957, il approfondira cette étude à travers ce qui donnera un ouvrage intitulé « Les limitations internes des formalismes ». D'après ce qui m'a été dit, Lacan tenait Jean Ladrière en grande estime intellectuelle et c'était un de ses interlocuteurs privilégiés en Belgique.

Second excursus à propos de Gödel, de l'homme Gödel cette fois-ci : un livre vient de paraître à son sujet aux éditions du Seuil. Ce livre s'intitule *Les démons de Gödel. Logique et folie*. Il est écrit par Pierre Cassou-Noguès. Je n'ai eu que le temps de l'acheter, cette semaine et d'en lire quelques pages. Faut de l'avoir lu en entier, je vous en lis une brève présentation trouvée dans une revue : « Derrière son œuvre connue de logicien, dont le théorème d'incomplétude (1930-1931) constitue le sommet, Kurt Gödel (1906-1978) a laissé des milliers de pages manuscrites, dérangeantes, qui constituent un traité inachevé de démonologie. Gödel voyait des esprits partout et se croyait victime d'un complot. Philosophe des sciences, Pierre Cassou-Noguès a épluché ces notes pour tenter de répondre à des questions

redoutables : quel était le monde de Gödel ? Dans quel univers vivait-il ? Et surtout, comment son fameux théorème peut-il y être rattaché ? Croisant l'histoire des sciences et le conte philosophique, cet essai montre comment des résultats logiques rigoureux et des thèses philosophiques classiques peuvent flirter avec la paranoïa la plus démente. »²

Cet excursus à propos de l'homme Gödel peut paraître simplement anecdotique, mais il ne l'est pas. Gödel rejoint ainsi une galerie de scientifiques éminents dont la vie témoigne de la coexistence possible entre une extrême rationalité et des constructions irrationnelles, mystiques, voire franchement délirantes. Je pense ici à Newton, par exemple, ou à Cantor.

Ce n'est pas anecdotique car il y a un lien structural entre religion et science, lien que peut révéler la paranoïa dans certaines de ses formes. Et nous sommes peut-être là au cœur de la question de l'exception : s'il y a bien une structure clinique qui révèle les contradictions et les excès possibles de l'exception, c'est bien celle de la paranoïa. C'est ce que je vais essayer de faire valoir maintenant.

L'exception est loin d'être univoque ou unidimensionnelle, sauf justement dans la paranoïa, et c'est ce qui amène le paranoïaque à cette gymnastique particulière, parfois atroce, à ce « plus que grand écart » entre science et religion, entre rationalité extrême et irrationalité tout aussi extrême.

Dans un vocabulaire lacanien, ce serait le « plus que grand écart » entre le 1 et le a. Le problème dans la paranoïa, c'est que le 1 et le a sont soit confondus, à certains moments, soit totalement dissociés, à d'autres.

Or toute la difficulté de notre condition de sujet parlant est celle de l'articulation de ces deux extrêmes de l'exception que sont le 1 et le a.

Ces deux extrêmes de l'exception ne peuvent être ni confondus, ni dissociés : ils doivent être articulés. Pas de système symbolique consistant sans une exception réelle.

Mais l'exception se présente à nous également et prioritairement dans ses dimensions symbolique et imaginaire, sous sa forme « une ».

Partons de la psychologie collective, par exemple. L'exception va s'y exercer dans sa dimension symbolique, celle du « un » du leader, du chef, du père, de l'idéal du moi.

Cette fonction d'exception peut donner cohésion à une collectivité. Nous baignons constamment là-dedans : nos sociétés, nos systèmes politiques, nos familles s'appuient sur ce fonctionnement où une exception symbolique vient donner corps à une collectivité.

2. Cf. Revue *Philosophie magazine*, n° 15, déc 2007-janvier 2008, p. 73.

Cette exception, cette place particulière dans le symbolique, n'a d'efficace que dans la mesure où elle vient rappeler, commémorer même, cette autre exception qui, elle, est réelle, hors symbolique.

Il me semble que l'on peut retrouver aussi ces deux dimensions (de l'1 et du a) de l'exception au travers de leur voilement-dévoilement dans l'amour et dans la haine.

L'amour s'adresse au "un". Non seulement, il s'adresse au "un", mais il le construit, il le dresse, il le constitue. Ainsi, l'amour a toujours cette dimension narcissique car il est construction d'une image, i(a), l'image de l'objet. Ainsi, la religion dont l'essence est de rendre le "un" adorable. Ainsi, le transfert qui toujours démarre sur la constitution d'un "un", le sujet supposé savoir, une exception « pleine » – pourrait-on dire – par opposition à l'exception « évidée » de la fin de la cure. L'amour, c'est un nouage des trois dimensions du Réel, de l'Imaginaire et du Symbolique par le biais d'un "un" qui a refoulé originellement non pas le Réel, mais un bout de Réel.

La haine, par contre, n'est pas le contraire de l'amour. La haine est très différente car elle identifie son objet : elle s'adresse directement à l'objet, à l'exception réelle cette fois-ci.

Pour paraphraser Freud qui nous dit quand il nous parle de l'amour dans la mélancolie : le mélancolique sait qui il aime, mais il ne sait pas ce qu'il aime dans la personne qu'il aime.³

Ce que Freud dit là de l'amour dans la mélancolie est le propre de tout amour : il n'est d'amour que dans la méconnaissance de ce que nous aimons dans la personne que nous aimons. L'amour est voilement de l'objet, constitution symbolique d'une image.

La haine, par contre, nous met directement face à l'objet. C'est pourquoi elle est si térébrante.

Mais, d'une certaine façon, la haine est première par rapport à l'amour, elle est plus vraie. C'est ce que Freud essaie de maintenir constamment à travers ces mythologies fondatrices, que ce soit celle de *Totem et tabou* ou celle de *Moïse et le monothéisme*. Le totem est d'abord tué, de même que le père. Ils ne seront vénérés et unificateurs que dans un second temps. Si à la fin de son œuvre, Freud soutient que le père est un étranger, c'est une façon de rappeler avec une rigueur remarquable que l'exception paternelle est d'abord du côté de l'objet a, du côté de ce qui

3. S. Freud, « Deuil et mélancolie », in *Métapsychologie*, Ed. Gallimard, collection Idées, p. 151 ; ou in *Œuvres complètes*, tome XIII, P.U.F., p. 263. En fait, Freud dit plutôt ceci : « D'ailleurs ce pourrait encore être le cas lorsque la perte qui occasionne la mélancolie est connue du malade, celui-ci sachant sans doute qu'il a perdu mais non ce qu'il a perdu en cette personne. »

a été exclu, du côté de ce qui fut honni.

Nous savons tous aussi à quel point l'ennemi commun, le rejet de l'étranger peuvent servir et sont souvent utilisés comme facteur de cohésion pour un groupe.

Généralement, une communauté se nourrit et de l'amour d'un et de la haine de l'étranger.

Ce savoir sur ce rapport intime – ou plutôt extime – entre le 1 et le a, de nombreuses cultures en attestent. Par exemple, la culture judéo-chrétienne quand elle parle de la pierre rejetée, du rebut, comme fondement, comme clef de voûte, comme pierre d'angle.⁴

Par ailleurs, nous savons tous qu'une société, un corps social, a autant besoin pour son fonctionnement de l'exception du "un", du chef, que de l'exception de l'artiste, du maudit, du rejeté, du a.

Je reviens brièvement en arrière.

J'ai signalé au passage que le paranoïaque peut nous enseigner sur la structure de l'exception.

Ce n'est pas accidentel que Gödel soit à la fois celui qui nous laisse une écriture logique rigoureuse de l'incomplétude du symbolique et celui qui nous laisse d'autres écrits portant, eux, sur la démonologie. Ce que d'une main, pourrait-on dire, il écrit de l'objet a, d'un dévoilement de l'objet, de l'autre main, il le voile d'un discours religieux, de la réinstauration du "un". Ce qu'il dénoue d'un côté, il semble forcé de le renouer de l'autre : c'est toute la question du rapport du 1 et du a dans la paranoïa, question que Charles Melman aborde et travaille dans son séminaire sur les paranoïas.

Tout ceci pour dire quoi finalement ?

Tout ceci pour dire que toute exception participe toujours de ces trois dimensions que sont celle de l'exception réelle et celles de l'exception symbolique et imaginaire.

Mais ce qui est important, c'est le positionnement auquel nous amène cette approche de la question de l'exception.

Pas de système symbolique consistant sans exception réelle. Mais à l'exception réelle, nous n'avons quelque accès qu'à travers la haine, ou à travers la mélancolie, ou à travers la paranoïa, ou à travers certaines sublimations (science et art), c'est-à-dire des écritures.

4. Psaume 117, 22, ou Luc, 20, 18 et 19, ou Matthieu, 21, 42, ou Marc 12, 10, ou Actes 4, 11, ou 1 Pierre, 2, 7 : « La pierre que les bâtisseurs ont rejetée est tête d'angle », selon la traduction de Chouraqui.

Ce que l'analyse nous apprend à travers l'expérience du transfert, mais aussi ce que nous apprend l'histoire, c'est que plus une exception, celle du "un", se veut consistante, moins sera consistante la collectivité à laquelle elle donne corps.

Ça, c'est très important. Dans le trajet d'une cure, l'analyste se prêtera au "un" du transfert, au "un" du Sujet supposé savoir, mais pas pour le renforcer, au contraire pour que ce "un" puisse être ramené à une place fondamentalement vide qui devra être occupée par une énonciation, par un tenant lieu de rien qui n'est pas rien, par une écriture (plutôt que simplement une énonciation).

Pensons aussi aux effets extrêmement délétères de tout système dictatorial qui laisse une collectivité inconsistante, parfois longtemps même après son abolition, comme la Roumanie (post-communiste) a pu nous en donner la triste illustration.

On peut penser également à ce que Lacan relevait comme effet délétère d'un père « exceptionnel » sur ses fils, en parlant notamment du père de Schreber, mais pas uniquement de ce dernier. Il disait : « Nous avons tous connu de ces fils délinquants ou psychotiques qui prolifèrent dans l'ombre d'une personnalité paternelle de caractère exceptionnel, d'un de ces monstres sociaux qu'on dit sacrés. Ce sont des personnages souvent très marqués d'un style de rayonnement et de réussite, mais d'une façon *unilatérale*, dans le registre d'une ambition ou d'un autoritarisme effrénés, parfois d'un talent, d'un génie. Il n'est pas forcé qu'il y ait du génie, du mérite, du médiocre ou du mauvais, il suffit qu'il y ait de l'*unilatéral* et du monstrueux. Cela n'est certainement pas par hasard si ce type de délinquant ou de subversion de personnalité psychotique se produit spécialement dans ces situations spéciales. »⁵

La façon dont est traitée la question de l'exception est extrêmement importante dans la clinique institutionnelle.

Après tout, c'est ce qui a motivé ces journées d'élaboration sur la question de l'exception.

De quelles questions sont-elles issues ? Pierre Marchal en a rappelée certaines dans son introduction à ces journées.

Elles sont la suite de questions comme celles-ci : notre association, l'Association Freudienne de Belgique, donne-t-elle une juste place à l'exception dans son fonctionnement ? De même, par exemple, pour notre association, l'Association Lacanienne Internationale, cette fois-ci, et pour les rapports parfois un peu difficiles entre l'AFB et l'ALI : jusqu'où peut aller la place d'exception de l'AFB au sein de l'ALI, ou en quoi l'ALI fait-elle fonctionner l'exception pour l'AFB ? Questions délicates qui se travaillent en permanence.

5. J. Lacan, Séminaire III, « Les structures freudiennes des psychoses », Edition A.L.I., p. 375, ou Edition du Seuil, p. 230.

Autre arrière-fond de notre questionnement, les tentatives étatiques (nationales ou européennes) de plier, de faire rentrer la psychanalyse dans les psychothérapies, et nos réponses à ces réformes (par exemple, la carte blanche publiée dans le journal *Le Soir*, à laquelle plusieurs d'entre nous ont déjà fait allusion).

Enfin, il y a un questionnement également au niveau de notre clinique quotidienne, questionnement que Jean-Pierre Lebrun reprend dans son livre « La perversion ordinaire » : le fonctionnement social actuel laisse-t-il encore à l'exception une place, son indispensable place ou ne se caractérise-t-il pas par un déni de la différence des places fondatrices d'un fonctionnement psychique et social ?

Pour clore mon propos, un mot sur le rapport entre exception et idéal démocratique.

La démocratie peut être présentée comme un idéal, mais elle est d'abord un système symbolique qui a fait ses preuves et a modifié le réel de notre monde depuis des siècles, au minimum deux pour un pays comme la France.

Personnellement, je pense que la grande force de la démocratie n'est pas tant du côté de la représentation (un citoyen – une voix), mais plutôt du côté de la séparation des pouvoirs.

La représentation est une dimension importante : que chaque citoyen ait voix au chapitre est fondamental, mais cette représentation reste fort limitée et il n'est pas facile de lui donner beaucoup plus de place.

Par contre, la séparation des pouvoirs institue une sorte de nouage borroméen entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, l'incomplétude de chacun de ceux-ci étant assurée par les autres.

Ainsi, par exemple, le législatif met en place une loi qui n'est pas toute puisqu'elle devra être interprétée par le judiciaire pour être appliquée.

Ainsi, l'exécutif est-il limité par le législatif, par la chambre des représentants, et soumis au judiciaire, le cas échéant.

La démocratie est donc un système politique qui donne toute sa place à l'incomplétude et à l'exception.

C'est la raison pour laquelle c'est le régime politique qui également a permis que vienne au jour la psychanalyse et qu'elle puisse être exercée effectivement.

Une institution psychanalytique ne peut sans doute pas se contenter d'une organisation démocratique, mais elle ne peut pas non plus s'en passer... si ce n'est à s'en servir, comme le disait Lacan du Nom-du-Père.